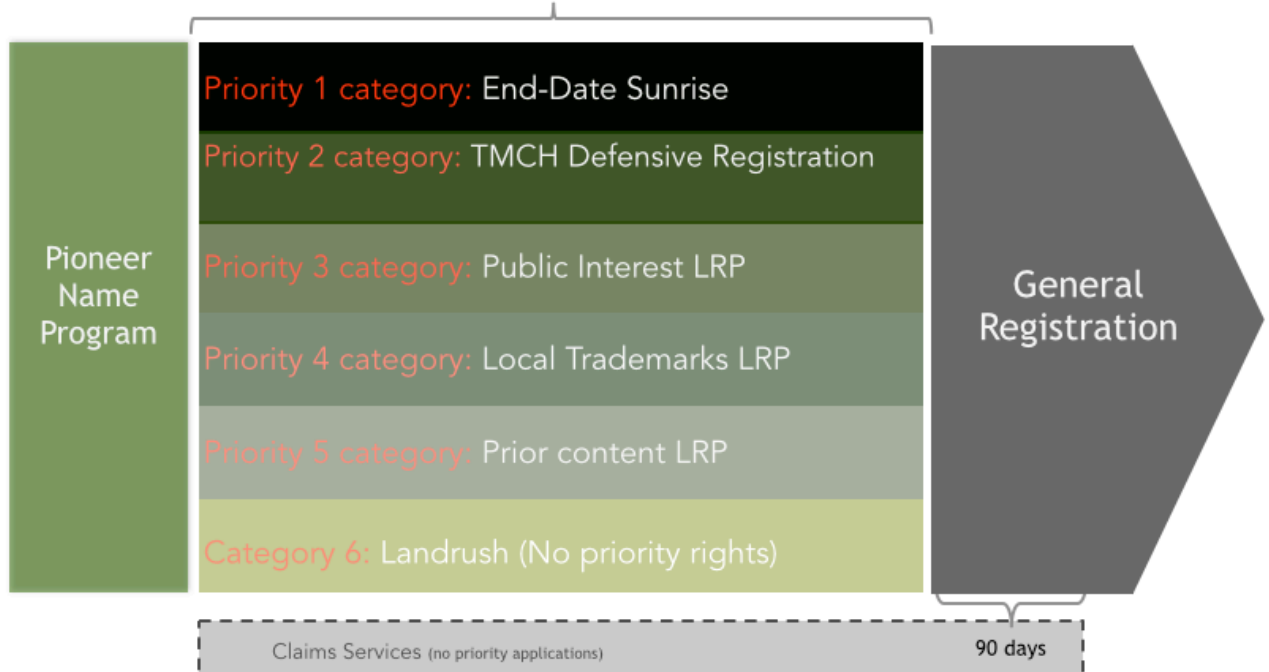




Aperçu du plan de lancement .eus

Launch Phase

Applications for the 6 Categories will be submitted simultaneously. Registrations will be allocated at the end of this 64-day Launch Phase (71 days for the Public Interest LRP) according to their priority status.





Introduction : Connexion avec la langue et la culture Basques

Tous les enregistrements sous le TLD .eus, indépendamment de leur moment d'enregistrement, sont limités aux véritables membres de la communauté linguistique et culturelle Basque. Cette communauté est composée de personnes utilisant (ou s'engageant à utiliser) la langue Basque pour leurs communications en ligne, et/ou favorisant les différents aspects de la culture Basque en ligne, et/ou souhaitant adresser spécifiquement leurs communications et services en ligne à cette communauté. « Eus » est la contraction de « Euskara », qui signifie « langue Basque » en basque.

En particulier, l'utilisation du registrant du nom de domaine enregistré doit être :

- (i) acceptée comme légitime ; et
- (ii) bénéficiaire de la cause et des valeurs de la communauté linguistique et culturelle Basque ; et
- (iii) préposé au rôle et à l'importance du nom de domaine enregistré ; et
- (iv) de bonne foi au moment de l'enregistrement et postérieurement.

Phase de pré-lancement : Programme de nom pionnier (selon les conditions de l'addendum QLP)

Pendant la phase de pré-lancement, l'Opérateur d'enregistrement souhaite conduire un Programme pionnier (sujet à l'approbation d'ICANN) afin de promouvoir le TLD .eus. L'Opérateur d'enregistrement souhaite sélectionner et permettre l'enregistrement d'un maximum de quatre-vingt-dix (90) noms de domaine dans le cadre de ce programme ("**Noms pionniers**"). Ces noms pionniers seront sélectionnés par l'Opérateur d'enregistrement parmi les expressions éligibles d'intérêts suscités, basées sur des critères de visibilité, de notoriété et d'engagement à la promotion du TLD .eus.

Phase de lancement

La Phase de lancement de .eus débutera le 16 septembre à 13h00 UTC et se terminera le 18 novembre à 13h00 UTC, à l'exception du LRP d'intérêt public qui se terminera le 25 novembre à 13h00 UTC, suivi d'une période de répis avant le début de la période de Disponibilité générale le 3 décembre. Au cours de cette période de 64 jours (71 jours pour le LRP d'intérêt public), six types ou "catégories" d'applications seront acceptés : cinq



catégories pour les registrants avec droits prioritaires, et une catégorie supplémentaire pour les applications sans droits prioritaires (Landrush). Les demandes pour ces 6 catégories seront reçues simultanément et assignées à la fin de cette fenêtre de phase de lancement selon la hiérarchie du statut prioritaire de chaque catégorie, tout en exigeant toujours un lien avec la communauté.

Chaque catégorie sera complètement assignée (c.-à-d. reçue, rejetée ou envoyée en résolution de conflit) avant l'assignation de tout nom à la catégorie suivante. Chaque réclamation de priorité sera individuellement et complètement validée par l'Opérateur d'enregistrement. L'Auto-déclaration ne sera pas suffisante.

Les catégories sont les suivantes, selon le statut prioritaire (de haute priorité à faible priorité) :

- **Catégorie prioritaire 1 : Sunrise TMCH** : date de fin Sunrise pour les **marques déposées validées TMCH**.
- **Catégorie prioritaire 2 : Enregistrements défensifs TMCH** : Les applications validées TMCH non conformes aux politiques d'enregistrement basées sur la communauté .eus peuvent opter à un enregistrement défensif. Cet enregistrement défensif bloquera la possibilité d'enregistrer le nom de domaine par n'importe quel demandeur tiers potentiel lors des phases à faible priorité. Les enregistrements défensifs ne permettront pas l'activation du domaine dans le DNS.
- **Catégorie prioritaire 3 : Demandeurs avec vocation spécifique à la promotion de la culture et/ou de la langue Basque** : Cette Période d'enregistrement limité est destinée à permettre aux entités juridiques et aux personnes, avec une vocation spécifique à promouvoir la culture et/ou la langue Basque, y compris les administrations publiques avec des compétences dans les zones où le basque est une langue autochtone, d'enregistrer : (i) leurs propres **noms** (incluant variations claires et/ou abréviations s'y rapportant), (ii) leurs **services en ligne**, (iii) les mêmes **noms de domaine** enregistrés par ces derniers sous d'autres TLD et effectivement utilisés, et (iv) leurs **marques déposées**.
- **Catégorie prioritaire 4 : Période d'enregistrement limité de marques déposées locales** Période d'enregistrement limité pour les marques déposées non validées TMCH avec effet dans les zones où le basque est une langue autochtone (c.-à-d. marques déposées espagnoles, marques déposées françaises, marques déposées de la Communauté de l'UE et marques déposées internationales de l'OMPI avec effet



en Espagne et/ou en France) et (ii) indications géographiques reconnues par la législation basque et/ou française, espagnole, de l'Union Européenne ou Internationale.

- **Catégorie prioritaire 5 : Période d'enregistrement limité d'utilisation en ligne préalable** : Période d'enregistrement limité destinée à permettre aux personnes morales démontrant des communications en ligne antérieures en basque (par exemple via un site Web, une liste de diffusion, un blog...) d'enregistrer (i) leurs **noms** officiels (incluant variations claires et/ou abréviations s'y rapportant) ; et (ii) les **noms de domaine** enregistrés par ces derniers dans d'autres TLD et effectivement utilisés.
- **Landrush** : Pour les registrants sans droits prioritaires.

Des **services de réclamations** seront fournis dès le premier jour de la phase de lancement (1er jour des 6 catégories de lancement) jusqu'à au moins 90 jours du début de l'enregistrement général, c.-à-d., du 16 septembre 2014 au 3 mars 2015.